

Récapitulatif

- Les horaires périscolaires
- Les modalités d'inscription
- Les tarifs

Bonne lecture
et
Bonne rentrée à tous



Contacter le Péricolaire

Coordinatrice des Services périscolaires :

Mme LAUDES Sabrina

Mail : periscolaire@vers74.fr

Ligne: 04.50.35.20.33

(uniquement le jeudi matin)

Présence en Mairie :

Uniquement sur rendez-vous.

En cas de retard :

merci de contacter la garderie au :

06.43.24.33.29

INFORMATIONS :

Mairie de Vers

31 Route de Valleiry

74160 VERS

Téléphone : 04.50.35.20.33

Courriel : mairie@vers74.fr

Site Internet : www.vers74.fr

MAIRIE DE VERS Services Péricolaires

Le Péricolaire



Rentrée
2024 - 2025

L'organisation des Services Périscolaires pour la Rentrée 2024-2025

Les horaires :

Périscolaires :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :

Le matin garderie : 7h30 à 8h20

Le midi cantine : 11h30 à 13h30

Le soir garderie : 16h30 à 18h30

L'organisation des garderies et des lieux :

Matin : Dans la salle périscolaire (1^{er} étage avec accès par la cour de l'école élémentaire)

Soir :

Le temps du goûter : Dans la salle périscolaire (jusqu'à environ 17h)

Après le goûter : Dans la salle périscolaire (1^{er} étage avec accès par la cour de l'école élémentaire)

Pour inscrire / annuler votre enfant :

Portail famille (lien sur le site Internet de la Mairie)

Toute demande de réservation, modification d'une réservation effectuée ou annulation doit être saisie sur l' « Agenda » du Portail Famille au plus tard le **jeudi 08h pour la semaine suivante.**

Ne seront traitées par mail que les demandes spécifiques ne pouvant être saisies dans l'Agenda du Portail Famille.

Attention : Lors de vacances scolaires, les modifications doivent être faites avant le jeudi 8h qui précède les vacances aucune demande ne sera traitée pendant les vacances.

En cas de non-respect de la date limite de réservation / modification / annulation :

- ◇ Toute prestation sera facturée.
- ◇ Aucune inscription ne sera prise en compte.

Les tarifs :

Les tarifs sont fixés par le conseil municipal.

Rappel : Depuis le 05 Janvier 2018, pour chaque enfant non inscrit aux services selon les modalités requises, **la prestation sera facturée au double tarif** (sauf cas de force majeure dûment validé au préalable par la Coordinatrice.

Délibération N°2017-65)

Quotient familial :

Le calcul du quotient familial ne peut s'effectuer que sur présentation des documents demandés lors de l'inscription.

A défaut, le tarif le plus élevé est appliqué.

Aucun reliquat ne sera effectué si les documents ont été fournis en retard. Le quotient mis à jour sera appliqué à la facturation suivante.

Facturation :

La facturation est réalisée mensuellement.

Possibilité de procéder au prélèvement automatique.

Quotient	Cantine 11h30-13h30	Garderie matin 07h30-08h20	Garderie soir 16h30-17h30	Garderie soir 16h30-18h30
0 à 800	4.10 €	1.00 €	1.00 €	2.00 €
801 à 1100	5.00 €	1.35 €	1.35 €	2.70 €
1101 à 1600	6.05 €	1.70 €	1.70 €	3.40 €
1601 à 2100	7.10 €	2.10 €	2.10 €	4.20 €
2101 à 2500	8.25 €	2.50 €	2.50 €	5.00 €
>2500	9.05 €	2.90 €	2.90 €	5.80 €

